

## Démarches pour devenir producteur d'électricité d'origine photovoltaïque

Suivre les parcours en parallèle afin d'obtenir un contrat de raccordement et un contrat d'achat de l'électricité produite.

### Avec l'aide de l'installateur QualiPV :

- Compléter la fiche de collecte de renseignements de l'installation,
- Demander un contrat de raccordement d'accès et d'exploitation,
- Demander un devis de raccordement en précisant le choix de vendre l'intégralité de la production ou seulement l'excédent après auto-consommation.

*S'adresser à EDF-ARD ou au distributeur local.*

Sitôt reçus le contrat de raccordement d'accès et d'exploitation et le devis, les compléter et les retourner accompagnés du règlement du montant des travaux.

Les travaux de raccordement et la mise en service sont effectués.

Le dossier est géré par EDF-ARD ou le distributeur local.

Effectuer une "déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque".

*S'adresser à la Dideme ou se rendre sur le site <http://ampere.industrie.gouv.fr/AMPERE>*

Sitôt reçu le récépissé d'autorisation d'exploitation, poursuivre les démarches.

Effectuer une "Demande de contrat d'achat".

*S'adresser à ERDF ou au distributeur local.*

Compléter le contrat d'achat.

La signature du contrat d'achat est subordonnée à la signature du contrat de raccordement et à la mise en service de l'installation.

Retourner le contrat d'achat signé accompagné des pièces administratives nécessaires.

### Toutes les démarches ont réussi

Le client est enregistré comme producteur d'électricité d'origine photovoltaïque.